

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 6 novembre 2023 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard	Jacques Desrosiers
Patrick Godin	Julie L'Homme
Patrick Boisselle	Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

177-11-23

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **1 – Ouverture de la séance**

### **2 – Adoption de l'ordre du jour**

### **3 – Adoption des procès-verbaux**

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023

### **4 – Période de questions**

### **5 – Administration**

5.1 - Approbation des comptes à payer

5.2 - Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

5.3 - Rapport du maire

5.4 - Rapport des délégués aux comités

5.5 - Correspondance

### **6 – Législation**

6.1 - Adoption du règlement numéro 402-2023 modifiant le règlement numéro 326-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

### **7 – Service des travaux publics**

7.1 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien des routes locales - Reddition de comptes

### **8 – Service d'urbanisme**

### **9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles**

9.1 - Modification de l'heure de la séance ordinaire du 4 décembre 2023

9.2 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

9.3 - Calendrier des séances du conseil de l'année 2024

9.4 - Liste des personnes endettées au 2 novembre 2023

9.5 - Rencontre préparatoire - prévisions budgétaires 2024

9.6 - Fermeture du bureau pour le congé des Fêtes

9.7 - Octroi du contrat pour l'entretien des espaces verts

9.8 - Déneigement de la borne électrique située au Parc du Carré Royal

9.9 - Nomination des membres du conseil sur les différents comités

9.10 - Comité des Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste - Demande d'autorisation

9.11 - Autorisation d'achat d'une borne de recharge électrique

9.12 - Mandat à l'électricien pour le branchement électrique de la borne de recharge

9.13 - Parc Carré Royal - Adoption du budget 2024

9.14 - Bibliothèque - Adoption du budget 2024

9.15 - Comité des Loisirs - Adoption du budget 2024

9.16 - Autorisation d'achat d'un cendrier extérieur sur pied au Centre de

services

**10 – Analyse des demandes d'appui reçues**

**11 – Varia**

**12 – Période de questions**

**13 – Levée de la séance**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

178-11-23

#### **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 2 octobre 2023, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance.

### **5 - ADMINISTRATION**

179-11-23

#### **5.1 - Approbation des comptes à payer**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023 au montant de 141 861,92\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Patrick Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023 au montant de 141 861,92\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

#### **5.2 - Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au Conseil les deux (2) états comparatifs prévus à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*;

Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les renseignements dont dispose la greffière-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

### 5.3 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois d'octobre.

### 5.4 - Rapport des délégués aux comités

Madame la conseillère, Marie-Soleil Beauregard, déléguée au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont elle a participé.

### 5.5 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 6 novembre 2023).

## 6 - LÉGISLATION

180-11-23

### 6.1 - Adoption du règlement numéro 402-2023 modifiant le règlement numéro 326-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Considérant que la *Loi sur la fiscalité municipale* impose aux municipalités l'établissement d'une taxe municipale afin de financer les centres d'urgence 9-1-1;

Considérant que le gouvernement a édicté le 6 septembre 2023 le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* ayant pour effet de rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1;

Considérant qu'en vertu de l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute modification au *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* nécessite que les municipalités locales ajustent en conséquence leur propre règlement municipal portant sur la taxe pour le 9-1-1;

Considérant qu'en vertu de l'article 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'adoption de ce règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

En conséquence,  
Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Patrick Godin  
Et résolu que le conseil municipal décrète ce qui suit:

#### ARTICLE 1

L'article 2 du Règlement numéro 326-2009 est remplacé par le suivant:

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

#### ARTICLE 2

Le règlement numéro 326-2009 est modifié par l'insertion après l'article 4, du suivant:

Le montant de la taxe est indexé, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieur à 0,005\$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* (chapitre F-2.1, r. 14).

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

181-11-23

#### **7.1 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien des routes locales - Reddition de comptes**

Attendu que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 59 690\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023-2024;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que les compensations versées à la Municipalité en 2023-2024 doivent être affectées aux deux tiers à des dépenses d'entretien d'été ou à des dépenses d'investissements admissibles qui y sont liées;

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **8 - SERVICE D'URBANISME**

### **9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

182-11-23

#### **9.1 - Modification de l'heure de la séance ordinaire du 4 décembre 2023**

Considérant la résolution numéro 169-11-2022 relative à l'adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'heure de la séance ordinaire pour permettre la tenue de la séance extraordinaire afin d'approuver le budget 2024;

Considérant que le conseil municipal désire retarder la tenue de cette séance à 19h45;

Considérant que selon l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* un avis public doit être publié afin d'informer la population de tout changement à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier;

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu

De retarder l'heure de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 à 19h45 au lieu de 19h30 et qu'un avis public soit publié à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **9.2 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), tout membre du conseil municipal doit annuellement, dans les soixante (60) jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le Conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité.

La directrice générale mentionne qu'elle a reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.

183-11-23

## **9.3 - Calendrier des séances du conseil de l'année 2024**

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,  
Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui débuteront à 19h30 le:

**15 janvier - 5 février - 4 mars - 2 avril - 6 mai - 3 juin - 2 juillet  
19 août - 3 septembre - 7 octobre - 4 novembre - 2 décembre**

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

184-11-23

## **9.4 - Liste des personnes endettées au 2 novembre 2023**

La directrice générale informe le conseil que le montant des taxes à recevoir au 2 novembre 2023 s'élève à 24 481,68 \$.

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

De mandater la directrice générale à procéder à l'expédition d'un dernier avis aux personnes qui n'ont pas effectué le paiement de leurs taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **9.5 - Rencontre préparatoire - prévisions budgétaires 2024**

Les membres du conseil retiennent la date du mardi 21 novembre 2023 à 19h30 pour la rencontre de préparation des prévisions budgétaires 2024, lesquelles seront adoptées le 4 décembre 2023 à 19h30.

185-11-23

## **9.6 - Fermeture du bureau pour le congé des Fêtes**

Considérant la période des fêtes et les congés s'y rattachant;

En conséquence,  
Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

D'autoriser la fermeture du bureau municipal du mercredi 20 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024 inclusivement, et de procéder à la diffusion de l'information via les moyens de communication habituels.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

186-11-23

### **9.7 - Octroi du contrat pour l'entretien des espaces verts**

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

Que ce Conseil retienne les services de "*Entreprise O.G. Villiard*" pour la tonte de la pelouse et le ramassage des feuilles au Centre de services pour l'année 2024 au coût de 1 980\$ plus les taxes applicables et pour la tonte de la pelouse à la Croix Thiersant au coût de 1 525\$ plus les taxes applicables tel que déposé dans sa soumission datée du 23 octobre 2023 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-70170-522.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

187-11-23

### **9.8 - Dénéigement de la borne électrique située au Parc du Carré Royal**

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu

Que ce Conseil retienne les services de "Entreprise O.G. Villiard" pour le déneigement de la borne électrique située au Parc du Carré Royal pour l'hiver 2023-2024 au coût de 340\$ plus les taxes applicables tel que déposé dans sa soumission datée du 23 octobre 2023 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-39000-443.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

188-11-23

### **9.9 - Nomination des membres du conseil sur les différents comités**

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

Que les membres du Conseil désignés dans chacun des comités soient les suivants pour la fin de l'année 2023, 2024 et 2025 :

#### **Maire suppléant**

Monsieur le conseiller Sylvain Boisselle est nommé maire suppléant pour la fin de l'année 2023, 2024 et 2025.

#### **Comité des loisirs Saint-Aimé/Massueville**

Madame la conseillère Marie-Soleil Beauregard et le monsieur le conseiller Patrick Godin sont nommés délégués et représentants de la municipalité au comité des Loisirs Saint-Aimé/Massueville pour la fin de l'année 2023, 2024 et 2025. Monsieur le conseiller Patrick Boisselle est nommé substitut.

#### **Bibliothèque Saint-Aimé/Massueville**

Monsieur le conseiller Patrick Godin est nommé délégué et représentant de la municipalité au comité de la Bibliothèque Saint-Aimé/Massueville et au Centre régional de services aux bibliothèques de la Montérégie inc. pour la fin de l'année 2023, 2024 et 2025.

#### **Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue**

Monsieur le maire Denis Benoît et monsieur le conseiller Jacques Desrosiers sont nommés au conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue pour la fin de l'année 2023, 2024 et 2025.

### **Régie d'Aqueduc Richelieu Centre**

Monsieur le maire Denis Benoît et madame la conseillère Julie L'Homme sont nommés directeurs au conseil de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre pour la fin de l'année 2023, 2024 et 2025.

### **Comité de la Sécurité civile municipale**

Monsieur le conseiller Sylvain Boisselle est nommé délégué et représentant de la municipalité au Comité de la Sécurité civile municipale pour la fin de l'année 2023, 2024 et 2025.

### **Comité consultatif d'urbanisme**

Messieurs les conseillers Jacques Desrosiers et Patrick Boisselle sont nommés représentants de la municipalité au Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans

Il est aussi résolu

De nommer pour une période de 2 ans :

- Monsieur Martin Cartier, résidant au 1361, rang Bord de l'Eau
- Monsieur Claude Brouillard, résidant au 263, rang Saint-Charles
- Monsieur Luc Blanchard, résidant au 550, rang Saint-Yves

### **Comité de gestion de la halle et des parcs**

Monsieur le maire Denis Benoît, madame la conseillère Julie L'Homme et madame Maryse Bernard sont nommés représentants de la municipalité de Saint-Aimé au Comité de gestion de la halle et des parcs pour la fin de l'année 2023, 2024 et 2025.

### **Comité de développement touristique et culturel (CDTC)**

La conseillère madame Julie L'Homme est nommée déléguée et représentante de la municipalité de Saint-Aimé au Comité de développement touristique et culturel pour la fin de l'année 2023, 2024 et 2025.

### **Substitut pour le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel**

Monsieur le conseiller Sylvain Boisselle est nommé substitut à monsieur le maire Denis Benoît pour assister à toutes les réunions ou toutes activités pour représenter la municipalité de Saint-Aimé à la MRC de Pierre-De Saurel pour la fin de l'année 2023, 2024 et 2025.

### **Comité régional de développement social (CRDS)**

Monsieur le conseiller Sylvain Boisselle est proposé pour représenter la municipalité au Comité régional de développement social pour la fin de l'année 2023, 2024 et 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

189-11-23

### **9.10 - Comité des Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste - Demande d'autorisation**

Considérant la demande d'autorisation reçue le 6 septembre dernier pour les festivités de la Saint-Jean-Baptiste qui se dérouleront du 20 au 23 juin prochain;

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Sylvain Boisselle  
Et résolu

Que ce Conseil autorise:

- L'utilisation de la Halle;
- D'occuper le Carré Royal pour les festivités du 18 au 25 juin 2024;
- De vendre des boissons gazeuses et alcoolisées ainsi que de la nourriture;
- D'autoriser la tenue d'un bingo;

- D'avoir accès aux chemins de la Municipalité lors des festivités de la Saint-Jean-Baptiste.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**190-11-23**

### **9.11 - Autorisation d'achat d'une borne de recharge électrique**

Considérant que la Municipalité s'est vue octroyer une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Considérant que la Municipalité désire mettre à la disposition des électromobilistes, une borne de recharge pour voitures électriques au Centre de services;

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

D'autoriser l'achat d'une borne de recharge électrique murale au montant de 6754 \$ plus les taxes applicables auprès de la compagnie *Bectrol Électrification*. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 23-02003-000.

Adoptée à la majorité des conseillères et conseillers présents

**191-11-23**

### **9.12 - Mandat à l'électricien pour le branchement électrique de la borne de recharge**

Considérant que la Municipalité s'est vue octroyer une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer le branchement de la borne de recharge murale;

Considérant la soumission budgétaire de *PP Deslandes* au montant de 2 770\$;

En conséquence,  
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard  
Appuyée par Jacques Desrosiers  
Et résolu

De mandater la compagnie *PP Deslandes* pour effectuer le branchement de la borne de recharge électrique murale au montant de 2 770\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 23-02003-000.

Adoptée à la majorité des conseillères et conseillers présents

**192-11-23**

### **9.13 - Parc Carré Royal - Adoption du budget 2024**

Considérant qu'une copie du budget 2024 du Comité de Gestion de la Halle et des Parcs a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé donne son approbation au budget 2024 du Comité de Gestion de la Halle et des Parcs qui a été adopté par l'organisme le 12 octobre 2023.

La quote-part de la municipalité de Saint-Aimé s'élève à 5 375 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

193-11-23

**9.14 - Bibliothèque - Adoption du budget 2024**

Considérant qu'une copie du budget 2024 de la Bibliothèque a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé donne son approbation au budget 2024 de la Bibliothèque;

La quote-part de la municipalité de Saint-Aimé s'élève à 2 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

194-11-23

**9.15 - Comité des Loisirs - Adoption du budget 2024**

Considérant qu'une copie du budget 2024 du Comité des Loisirs a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Sylvain Boisselle  
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé donne son approbation au budget 2024 du Comité des Loisirs au montant de 85 231,06\$ qui a été adopté par l'organisme le 1<sup>er</sup> novembre dernier.

La quote-part de la municipalité s'élève à 31 933\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

195-11-23

**9.16 - Autorisation d'achat d'un cendrier extérieur sur pied au Centre de services**

Considérant le besoin d'ajouter un cendrier au Centre de services;

Considérant la soumission de *Buropro Citation* au montant de 269,99\$ datée du 2 novembre 2023;

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard  
Appuyée par Jacques Desrosiers  
Et résolu

D'autoriser l'achat d'un cendrier auprès de la compagnie *Buropro Citation* au montant de 269,99\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-13000-522.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

**11 - VARIA**

**12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance.

196-11-23

### 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Marie-Soleil Beauregard propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Julie L'Homme et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h05.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière